



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30/06/2013

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

BILAN ACTIF

En euros	Brut	Amortissement Provisions	Net au 30/06/13	Net au 31/12/12
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	30 888	30 888	0	0
Fonds de commerce	4 069 771		4 069 771	
Autres immobilisations incorporelles	5 539		5 539	5 539
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	66 877	25 024	41 853	36 627
Immobilisations financières				
Titres de participation	1 008		1 008	4 083 818
Créances rattachées à des participations	34 687		34 687	
Immobilisations financières diverses	30 175		30 175	24 655
TOTAL (I)	4 238 945	55 912	4 183 033	4 150 639
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	259 887		259 887	336 579
Avances et acomptes versés				8 970
Clients et comptes rattachés	11 621 461		11 621 461	6 720 001
Autres créances	2 178 898		2 178 898	1 488 969
Disponibilités	1 180 353		1 180 353	1 349 465
TOTAL (II)	15 240 599		15 240 599	9 903 984
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (III)	45 161		45 161	3 793
TOTAL GENERAL (I+II+III)	19 524 705	55 912	19 468 793	14 058 416

BILAN PASSIF

En euros	Net au 30/06/13	Net au 31/12/12
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 438 485	1 438 485
Primes d'émission, de fusion, d'apport	681 948	681 248
Réserve légale	96 608	376
Report à nouveau	1 828 394	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	942 673	1 924 626
TOTAL (I)	4 988 108	4 044 735
PROVISIONS		
Provision pour litiges		
Provision pour risques	302 362	124 000
TOTAL (II)	302 362	124 000
DETTES		
Emprunts et dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 953 020	3 293 992
Dettes fiscales et sociales	4 678 680	3 944 374
Autres dettes diverses	5 546 623	2 651 315
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	14 178 323	9 889 681
TOTAL GENERAL (I+II+III)	19 468 793	14 058 416

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2013	30/06/2012
	Net	Net
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	4 070 580	35 596
- Ventes de marchandises		
- Production vendue de Services	4 070 580	35 596
Production stockée	- 76 692	12 900
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprise sur provision et transfert de charges	94 633	14 230
Autres produits	2	4
	4 088 523	62 730
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Autres achats et charges externes	2 016 754	490 415
Impôts, taxes et versements assimilés	48 249	32 339
Salaires et traitements	389 013	343 283
Charges sociales	163 520	138 051
Dotations aux amortissements et provisions	4 516	410 298
Autres charges	11 470	8
	2 633 522	1 414 394
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 455 001	- 1 351 664
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et tranfert de charges	102 000	
Gains de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
	102 000	-
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		21 611
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes sur opérations financières		
	-	21 611
RESULTAT FINANCIER	102 000	- 21 611
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 557 001	- 1 373 275
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1	25 211
Sur opérations en capital	3 889	
Reprises sur provisions et transferts de charges	124 000	
	127 890	25 211
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	152 226	11 637
Sur opérations en capital	102 000	
Dotation nettes aux amortissements et provisions	302 362	
	556 588	11 637
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 428 698	13 574
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	185 630	
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Amortissement des écarts d'acquisition		
Total des produits	4 318 413	87 941
Total des charges	3 375 740	1 447 642
BENEFICE OU PERTE	942 673	- 1 359 701

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	31-déc.-12	Affectation	Augmentation	Diminution	30-juin-13
Capital	1 438 485				1 438 485
Prime d'émission	681 248				681 248
BSA			700		700
Réserve légale	376	96 232			96 608
Report à nouveau		1 828 394			1 828 394
Résultat	1 924 626	-1 924 626	942 673		942 673
CAPITAUX PROPRES	4 044 735	0	943 373	0	4 988 107

Libellé	31-déc.-11	Affectation	Augmentation	Diminution	30-juin-12
Capital	12 089 334		68 449 327	80 488 792	49 869
Prime d'émission	48 036 417			48 036 417	0
Prime d'apport	20 323 605			20 323 605	0
BSA	155			155	0
Réserve légale	89 526			89 149	378
Report à nouveau	-44 326 972	-36 161 820	80 488 792		0
Résultat	-36 161 820	36 161 820		1 359 701	-1 359 701
CAPITAUX PROPRES	50 245	0	148 938 119	150 297 819	-1 309 456

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2013	30/06/2012
Résultat net	942 673	- 1 359 701
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	306 878	410 298
- Reprises aux amortissements et aux provisions	- 226 000	
+ VNC des éléments d'actifs cédés	102 000	
+ Impact Fusion	24 835	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 150 386	- 949 403
Variation des stocks	76 692	- 12 900
Variation des créances d'exploitation	- 4 892 490	1 779 366
Variation des dettes d'exploitation	1 377 185	- 440 224
Variation des autres créditeurs	- 764 348	- 124 714
Variation des autres débiteurs	2 889 755	129 958
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 313 206	1 331 486
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	- 162 820	382 083
Acquisitions d'immobilisations	- 9 574	
Cession d'immobilisations	3 889	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 5 685	-
Comptes courants d'associés	- 500	- 162 393
Augmentation de capital en numéraire		
Emission de BSA	700	
Trésorerie fusion simplifiée	- 807	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 607	- 162 393
VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C)	- 169 112	219 690
Trésorerie d'ouverture	1 349 465	715 998
Trésorerie de clôture	1 180 353	935 688

NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	2
COMPTE DE RESULTAT.....	4
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS	6
SOMMAIRE	7
1 INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE	9
1.1 – Présentation de la société	9
1.2 – Faits significatifs du premier semestre 2013.....	9
2 REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
2.1– Principes comptables et conventions générales	10
2.2– Immobilisations incorporelles	10
2.3– Immobilisations corporelles	11
2.4– Immobilisations financières.....	11
2.5– Créances	11
2.6– Stock	11
2.7– Opérations à long terme	11
2.8– Etablissement de comptes consolidés	11
3 COMPLEMENTS D’INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN.....	12
3.1– Etat des immobilisations financières.....	12
3.2– Stocks.....	12
3.3– Clients	12
3.4– Autres créances	12
3.5– Disponibilités en euros	12
3.6– Valeurs mobilières donnant accès au capital	13
3.7– Provisions	13

3.8– Fournisseurs	13
3.9– Dettes fiscales et sociales	13
3.10– Autres dettes	14
4 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT.....	14
4.1–Chiffre d'Affaires	14
4.2–Résultat exceptionnel.....	14
4.3- Compléments d'informations relatifs aux engagements hors bilan.....	15

1 INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE

1.1 – Présentation de la société

Le Groupe Global EcoPower recherche, conçoit, développe, et construit "clé en mains":

- Depuis 2009, des centrales solaires au sol de grande dimension,
- Depuis 2010, des serres photovoltaïques,
- Depuis début 2012, des centrales éoliennes.

Par ailleurs, le Groupe étudie différentes opportunités de développement, de construction et d'exploitation d'autres types de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre d'autres énergies renouvelables que le vent ou le soleil.

La Société Global EcoPower est une entreprise structurée, dotée d'une équipe expérimentée, qui maîtrise l'ensemble du processus de construction des centrales, allant du développement à la mise en service.

1.2 – Faits significatifs du premier semestre 2013

- Introduction sur NYSE Alternext Paris

NYSE Euronext (NYX) a annoncé le 24 juin 2013 l'introduction de Global EcoPower sur NYSE Alternext à Paris. L'introduction de Global EcoPower a été réalisée suite à l'inscription des 4 359 043 actions existantes de la société selon la procédure de cotation directe. Cette admission est réalisée à la suite d'un transfert du Marché Libre.

- Fusion

Solar Eco Power, AT Solaire et AT Farming ont été absorbées par la société Global Eco Power, selon le traité de fusion du 17 mai 2013, devenu définitif le 30 Juin 2013.

L'impact sur les comptes semestriels au 30 juin 2013 est le suivant :

- Comptabilisation d'un mali à l'actif (Fonds de commerce, concernant Solar Eco Power) pour 4.070 K€ ;
- Comptabilisation en charge exceptionnelle des malis (concernant AT Farming et AT Solaire) pour 25 K€.

- Dénouement du litige BTP Consult

Suite à la transaction du 26 mars 2013, la société Global Eco Power a versé à la société BTP Consult une indemnité de 124 K€. La société Global Eco Power a cédé l'intégralité de ses parts qu'elle détenait sur BTP Consult pour 4 K€.

Au 30 juin 2013, ce protocole a généré un produit exceptionnel de 4 K€, une charge exceptionnel de 124 K€ et une reprise de provision exceptionnelle pour 124 K€.

1.3 – Parties liées

Aucun événement ne mérite une information particulière.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués aux comptes semestriels au 30 juin 2013 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2012.

2.1- Principes comptables et conventions générales

Les comptes sociaux annuels sont établis conformément aux principes comptables français (règlement 99-03 CRC). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Coûts historiques
- Continuité de l'exploitation.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.2- Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de la réalisation du site internet (amorti sur 3 ans) et des travaux pour la création du logo.

La société n'a pas d'activité de recherche et de développement.

Mali de fusion Solar Eco Power

Le mali de fusion a fait l'objet d'un test de dépréciation au 30 juin 2013.

La méthode utilisée est identique à la méthode retenue au 31 décembre 2012 pour effectuer le test de dépréciation des titres Solar Eco Power.

Test d'impairment au 30/06/2013		unité
Capacité totale	53,50	MWC
Marge brute normative	500	K€/MWC
Total valorisé 100%	26 750	K€
Total valorisé 20%	5 350	K€
Valeur nette Mali fusion SEP	4 070	K€
Ecart (valorisé - Vnette)	1 280	K€

La marge brute normative a été déterminée à partir des marges brutes dégagées par des projets déjà réalisés par la société Global Eco Power. Par prudence, un taux de réalisation de 20% a été retenu.

2.3- Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens, soit linéaire sur 3 ans pour le matériel de bureau.

2.4- Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation des sociétés figurant au bilan est constituée de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'utilité.

2.5- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

2.6- Stock

Le stock est constitué des travaux en cours concernant des projets solaires qui seront supportés par les sociétés supports de programmes lorsque les projets arriveront à maturité.

2.7- Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers.

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

2.8- Etablissement de comptes consolidés

Les seuils légaux pour l'établissement des comptes consolidés n'ont pas été atteints. De plus, les comptes consolidés ne se justifient pas compte tenu de l'absence de filiales ayant une activité significative.

3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

3.1- Etat des immobilisations financières

En euros	31-déc.-12	Augmentation	Diminution	Fusion	30-juin-13
Titres de participations	82 418 214		-102 000	-82 315 206	1 008
Créances rattachées à des participations				34 687	34 687
Dépôts et cautionnement	24 655	5 520			30 175
Immobilisations financières brutes	82 442 869	5 520	-102 000	-82 280 519	65 870
Provision sur titres de participations	78 334 396		-102 000	-78 232 396	0
Immobilisations financières nettes	4 108 473				65 870

3.2- Stocks

Les encours de production de service s'élevaient à 262 K€ contre 337 K€ au 31 décembre 2012, soit une diminution de 76 K€, correspondant à l'abandon du projet du Castellet.

Au 30 juin 2013, le stock est constitué des frais de développement relatif aux projets solaires St Marcel d'Ardèche et Payra sur l'Hers.

3.3- Clients

Le poste « Clients et comptes rattachés » se décompose ainsi :

- Client et comptes collectifs pour 160 K€
- Client, Factures à établir pour 11.461 K€
- Soit au Total : 11.621 K€

Le comptes « Clients, factures à établir » correspond essentiellement à la facturation du chiffre d'affaires mérité concernant les trois projets éoliens en cours.

Selon les contrats d'assistance et de construction clef en main conclus entre Global Eco Power et son client pour les 3 projets éoliens en cours, le contrat stipule que la propriété et le transfert de risque s'effectueront lors de l'acceptation de l'usine centrale éolienne, sous la forme d'un contrat légal. Cependant des jalons techniques de règlements ont été mis en place dans les contrats. A chaque jalon technique de règlement, un appel de fonds est demandé au client. Cet appel de fonds ne fait pas l'objet d'une facturation. En revanche, le chiffre d'affaires mérité est comptabilisé par le bais du compte clients, factures à établir.

3.4- Autres créances

Le poste « Autres créances » se décompose ainsi :

- Fournisseurs pour 578 K€ : il s'agit des avances faites à ERDF conformément au contrat conclu avec le client ;
- Compte de TVA : 1.572 K€ (dont 998 K€ de crédit de TVA).
- Autres créances : 29 K€.

3.5- Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.6- Valeurs mobilières donnant accès au capital

Bons de Souscription d'Actions

Conformément à la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2012, dans sa 17ème résolution, le conseil d'administration a, dans sa séance du 28 août 2012, décidé de l'émission de 2 000 000 BSA, en faveur de Messieurs Jean-Marie SANTANDER et Philippe PERRET.

Le prix unitaire de souscription est de 0,001 euro.

Le prix d'exercice des BSA est de 1 euro, chaque BSA donnant droit à l'attribution d'une action ordinaire.

Le conseil d'administration a soumis l'attribution et l'émission de ces BSA à des conditions de performance sérieuses et a fixé à cet effet un certain nombre de conditions et de paliers.

Le 1er palier ayant été atteint, 700 000 BSA ont été émis au profit de Messieurs SANTANDER et PERRET, à raison de 350 000 BSA chacun lors du conseil du 26 avril 2013.

Le 2e palier ayant été atteint, 250 000 BSA ont été émis au profit de Messieurs SANTANDER et PERRET, à raison de 125 000 BSA chacun lors du Conseil du 20 juin 2013.

3.7- Provisions

Le poste « Provisions » s'élève à 302 K€ et concerne le contentieux Ambio France. La Société Ambio France, en liquidation judiciaire depuis le 16 mars 2010, a lancé une procédure à l'encontre de Global EcoPower pour rupture illégitime. Suivant le jugement du 21 mai 2013, Global EcoPower a été condamnée en première instance, par le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, à verser à Ambio la somme de 300 K€. Global EcoPower a immédiatement fait appel et saisi M le Président de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

3.8- Fournisseurs

Le poste « Fournisseurs » se décompose ainsi :

- Dettes fournisseurs pour 1.868 K€ ;
- Factures non parvenues pour 2.085 K€ ;
- Soit au Total 3.953 K€

3.9- Dettes fiscales et sociales

Le poste « Dettes fiscales et sociales » se décompose ainsi :

- Dettes sociales du 2ème semestre 2013 et congés payés pour 175 K€ ;
- Etat, impôt sur le bénéfice pour 93 K€ ;
- Etat, TVA pour 4.275 K€ ;
- Charges à payer pour 136 K€ ;
- Soit au Total 4.679 K€

Le compte de TVA est principalement composé de TVA sur Factures à établir pour 1.878 K€. Le paiement de la TVA de la centrale de Bourgneuf en Mauges est conditionné au transfert de propriété.

3.10- Autres dettes

Le poste « Autres dettes » s'élève à 5.547 K€ et est composé essentiellement des appels de fonds encaissés.

4 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.1-Chiffre d'Affaires

Au 1er semestre 2013, Global EcoPower a réalisé un chiffre d'affaires de 4 070 K€. Ce chiffre d'affaires semestriel est constitué, pour sa quasi-totalité, du chiffre d'affaires mérité correspondant à l'état d'avancement des trois projets de parcs éoliens en cours de construction. Pour mémoire, GEP a signé, en 2012, trois contrats pour la construction "clés en main" de centrales éoliennes (hors lots turbines) d'une capacité totale installée de 64 MW :

- "Montbray & Margueray" dans la Manche (50) : centrale éolienne de 20 MW ;
- "La Guenelle" dans la Marne (51) : centrale éolienne de 22 MW ;
- "La Voie Romaine" dans la Marne (51) : centrale éolienne de 22 MW.

En outre, Global EcoPower a comptabilisé 39 K€ de facturations au 1er semestre 2013 au titre du contrat de maintenance et d'exploitation de la centrale solaire photovoltaïque dite « Des Marottières », dans le Maine-et-Loire (49).

4.2-Résultat exceptionnel

En euros	31-déc.-12
Produit de cession des éléments d'actifs cédés	3 890
Reprise de provision	124 000
Produits exceptionnels	127 890
Pénalités	90
VNC des éléments d'actifs cédés	102 000
Litiges	127 300
Impact Mali de fusion	24 836
Dotations aux provisions	302 362
Charges exceptionnelles	556 588

4.3- Compléments d'informations relatifs aux engagements hors bilan

Retraite

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Jean-Marie SANTANDER et de son départ à la retraite, il est décidé que la Société lui versera une rente annuelle brute correspondant à 30% de la rémunération définie ci-après. Le versement de cette rente est subordonné à des conditions de performance basées sur des critères quantitatifs et qualitatifs :

Progression de la capitalisation boursière : celle-ci devra être multipliée par 8 entre celle au 1er janvier de l'année de départ en retraite et celle au 1er janvier 2012 qui était de 2 720 100 € (soit 15 111 668 actions à 0,18 €). La capitalisation boursière au 1er janvier de l'année de départ en retraite devra donc être d'au moins 21 760 800 €,

Le repositionnement stratégique de la Société,

Un EBITDA supérieur à 2 M€ lors de l'exercice précédent le départ en retraite de Monsieur SANTANDER.

La condition sera satisfaite et la rente versée si au moins deux des trois critères seront remplis.

Le montant de cette rente sera calculé sur la rémunération brute totale perçue par Monsieur Jean-Marie SANTANDER pour l'année la plus favorable des trois années précédant son départ en retraite.

La réalisation des conditions sera réalisée par le Conseil d'administration.

Une évaluation actuarielle de cette rente sera effectuée lors de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2013.

Indemnité de départ de Messieurs Jean-Marie SANTANDER et Philippe PERRET

Messieurs Jean-Marie SANTANDER et Philippe PERRET ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 août 2012, a décidé la mise en place d'une indemnité de départ à leur profit, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

Pour 2013, la réalisation d'un EBITDA supérieur ou égal à 1 500 000 €,

Pour les années suivantes, un EBITDA supérieur ou égal à 110% de l'EBITDA de l'exercice précédent.

En cas de départ avant l'arrêté par le conseil d'administration des comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90% au moins de l'objectif fixé.

En cas de départ après l'arrêté par le conseil d'administration des comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le versement de l'indemnité serait lié à l'atteinte de l'objectif fixé.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence a été conclue entre la Société et Messieurs Jean-Marie SANTANDER et Philippe PERRET en vertu de laquelle il leur sera versé une indemnité égale à 100% de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Autres

- Le 23 juin 2008, la Société ENERGEO Environnement (devenue Global Eco Power) s'est portée caution solidaire de financements consentis par Oséo à la Société MEDCLAN pour un montant de 222 675 €. La Société Medclan a été vendue en Décembre 2008 à la Société Athanor Equities Sicar. Il est à noter que cette caution solidaire a été donnée par ENERGEO par le management précédent qui a quitté la société depuis.
- Le montant de l'engagement donné au titre de la location des bureaux d'Aix en Provence au 30/06/13 est égal au montant des loyers et charges locatives restant à courir jusqu'à l'échéance du bail soit 290 K€.